

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2019-50**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret n° xx du xx relatif aux conditions d'adhésion d'organismes ou entreprises à une chambre de compensation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 11 juillet 2019,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé**

Fait le 11 juillet 2019.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Lionel CORRE